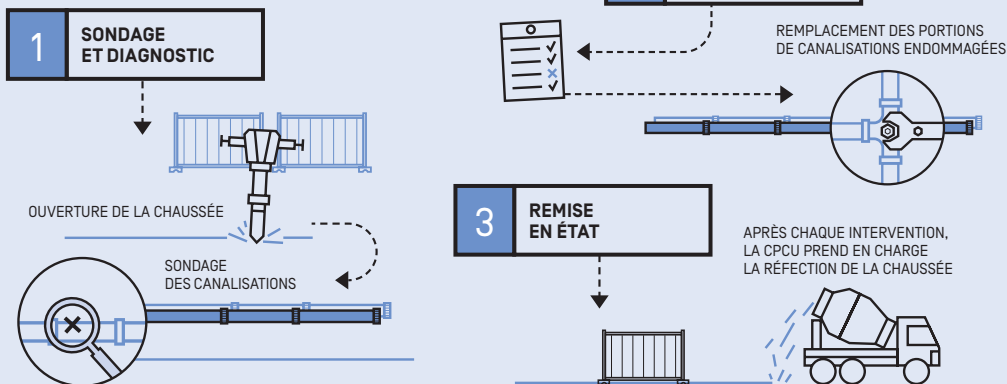


LES ÉTAPES DES TRAVAUX



Sous vos pieds,
Sébastien entretient
le réseau de chaleur
de Paris.

Sébastien,
technicien réseau CPCU

La CPCU produit et distribue 24h/24 de la chaleur pour les besoins de chauffage et d'eau chaude de l'habitat et des bâtiments tertiaires en métropole parisienne.

Grâce à son bouquet énergétique favorisant les énergies locales, renouvelables et de récupération, la CPCU améliore la qualité de l'air en Île-de-France. Acteur privilégié du Plan Climat de la Ville de Paris, elle contribue aux objectifs de transition énergétique et d'aménagement durable du territoire francilien.



La Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain intervient dans votre quartier pour inspecter l'état des canalisations. Cette inspection est nécessaire pour assurer la pérennité du réseau de chaleur de la Ville de Paris.

Jusqu'au 11 octobre 2019

RÉF. CHANTIER : NE12

10^E ARRONDISSEMENT :

Rue de la Grange aux Belles, du n° 49 au n° 67

Rue Vicq d'Azir, du n° 01 au n° 27 et du n° 28 au n° 30

Rue de Sambre et Meuse, du n° 03 au n° 07

Rue Saint-Maur, du n° 216 au n° 223

Rue Juliette Dodu, du n° 13 au n° 19 et du n° 18 au n° 20

La Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain fournit de la **chaleur** pour le chauffage et l'eau chaude de **1/4 des bâtiments parisiens grâce à un réseau de plus de 500 km de canalisations** articulées par **800 ouvrages souterrains**. Nous raccordons chaque année de nouveaux bâtiments au réseau qui fonctionne en continu **depuis 1927**.

La fiabilité à toute épreuve d'une telle installation demande un entretien quotidien. C'est pourquoi nos équipes étendent, inspectent, fiabilisent et modernisent plusieurs dizaines de kilomètres de linéaires de tuyaux chaque année dans les sous-sols de Paris.

Actuellement, nous poursuivons dans votre quartier **nos travaux d'inspection d'un tronçon de canalisations** de notre réseau de retour d'eau. Ces travaux indispensables de surveillance permettent de **garantir l'efficacité énergétique et la sécurité du réseau ainsi que de détecter de potentielles zones à remplacer**.

Nous vous assurons que tout est mis en œuvre pour minimiser la gêne occasionnée par les travaux et vous remercions pour votre compréhension.

Informez-vous sur notre site
www.cpcu.fr et suivez toute
l'actualité de la CPCU sur
le compte twitter @La_CPCU

Notre service client
est à votre écoute au

01 44 68 68 20



Chargé d'affaires :

CPCU

Joël COBIGO
06 88 82 17 07



Maîtrise d'œuvre :

CIMES Assistance

Thomas LE PIRONNEC
07 81 17 60 25



Des questions ?
Le chargé d'affaires vous répond !

- **Je suis client de la CPCU, les travaux ont-ils un impact sur ma fourniture de chaleur ?**
- **NON**, aucun impact à prévoir sur votre fourniture de chaleur
- **Les cheminements piétons et l'accès des personnes à mobilité réduite seront-ils conservés ?** ● OUI
- **La circulation des véhicules sera-t-elle maintenue ?** ● OUI
- **La circulation des bus et de l'accès des services de secours seront-ils maintenus ?** ● OUI
- **Le stationnement va-t-il être neutralisé ?** ● OUI

En accord avec les services de la Ville de Paris et de la Préfecture de Police, **nos interventions sont phasées afin de minimiser la gêne à la circulation durant la durée totale des travaux :**

- Jusqu'au 30 août 2019**
- **Rue Vicq d'Azir, du n° 16 au n° 18**, neutralisation de 3 places de stationnement
- Jusqu'au 2 septembre 2019**
- **Rue de la Grange aux Belles, au n° 30 et du n° 63 bis au n° 67**
 - Au n° 30, retrait de la mise en sens unique de circulation depuis la place du Colonel Fabien vers la rue des Écluses Saint-Martin pour réouverture le 2 septembre 2019 du double sens de circulation.
 - Maintien du cheminement cycliste en direction de la place du Colonel Fabien
 - Au n° 63 bis, neutralisation de 2 places de stationnement
 - Du n° 65 au n° 67, neutralisation de la station Vélib
- Jusqu'au 9 septembre 2019**
- **Rue de la Grange aux Belles, du n° 49 au n° 59**
 - Au n° 49, la zone de livraison est décalée vers le n° 51
 - Du n° 55 au n° 59, neutralisation de 9 places de stationnement
- Jusqu'au 13 septembre 2019**
- **Rue Vicq d'Azir, du n° 01 au n° 30**
 - Piste cyclable partiellement maintenue
 - Du n° 01 au n° 03, neutralisation de 3 places de stationnement, du stationnement 2 roues et de la zone de livraison
 - Du n° 02 au n° 04 bis, neutralisation de 5 places de stationnement
 - Du n° 12 au n° 14, neutralisation de 2 places de stationnement et d'une zone livraison
 - Au n° 13, neutralisation de 3 places de stationnement
 - Du n° 16 au n° 30, pour les véhicules de plus de 3,5 t, la rue est interdite d'accès de 8h00 à 17h00 (cf carte)
 - Du n° 17 bis au n° 25, neutralisation de 8 places de stationnement
 - Du n° 20 au n° 30, neutralisation de 5 places de stationnement
- Jusqu'au 20 septembre 2019**
- **Rue Juliette Dodu, du n° 13 au n° 20**, neutralisation de la zone de livraison
- Jusqu'au 30 septembre 2019**
- Pour une coordination de travaux avec d'autres opérateurs**
- **Rue Saint-Maur, du n° 216 au n° 223**
 - Neutralisation de la piste cyclable dans le sens descendant de la rue cf. itinéraire de déviation
 - Du n° 216 au n° 218, neutralisation de 2 places de stationnement et du stationnement 2 roues
 - Du n° 221 au n° 223, neutralisation d'1 place de stationnement, de la zone de livraison et du stationnement 2 roues
- Jusqu'au 11 octobre 2019**
- **Rue Juliette Dodu, au n° 14 et du n° 13 au n° 19**, neutralisation de 10 places de stationnement
 - **Rue de Sambre et Meuse, du n° 03 au n° 07**, neutralisation de 6 places de stationnement pour l'installation de la base vie



Jusqu'au 2 sept. 2019

- **Rue de la Grange aux Belles**
 - Mise en sens unique depuis la place du Colonel Fabien vers la rue des Ecluses Saint-Martin
 - Itinéraire de déviation automobile

Jusqu'au 30 sept. 2019

- **Rue Saint-Maur**
 - Déviation de la piste cycliste

Jusqu'au 13 sept. 2019

- **Rue Vicq d'Azir**
 - Pour les véhicules de plus de 3,5 t Interdiction d'accéder à la rue de 8h00 à 17h00
 - Itinéraire de déviation des plus de 3,5 t conseillé

Planning des travaux

- Travaux d'inspection**
- Jusqu'au 30 août 2019
 - Jusqu'au 2 septembre 2019
 - Jusqu'au 9 septembre 2019
 - Jusqu'au 13 septembre 2019
 - Jusqu'au 20 septembre 2019
 - Jusqu'au 30 septembre 2019
 - Jusqu'au 11 octobre 2019
- Base vie :**
- Jusqu'au 11 octobre 2019

Les impacts en détails